

LE GALILEE De Roubaix - Tourcoing

REDACTION ET ADMINISTRATION ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desurmont, 12. TOURCOING Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

ANNONCES A ROUBAIX, 93, Grande-Rue. A TOURCOING, 12, Rue Desurmont. A LILLE, 23, Rue de Fives.

BULLETIN DU JOUR CONTRE LA PRESSE

L'autre jour, le Gouvernement faisait publier, par le Service Hava, une véritable note de chantage à l'égard de la presse.

« Le Gouvernement, était-il dit dans cette note, se préoccupe de la campagne d'invention et de récits imaginaires poursuivie systématiquement par certains journaux... »

Cette idée de protection à donner aux espions, souleva une telle généralité, si violente et si justement indignée qu'aujourd'hui, le Gouvernement bat en retraite.

Cy et la République Française, organe par M. Méline et par M. Gustave Duber, qui porte à notre connaissance cette recule de signification.

« Les mesures auxquelles le Gouvernement a pu songer, déclare l'officieux organe de M. Méline et de M. Gustave Duber, ont été et demeureront sans danger pour la paix extérieure ou tout au moins pour nos relations diplomatiques, n'atteignant guère à la liberté d'injurier et de diffamer... »

Et la République Française ajoute qu'il s'agit simplement, en l'espèce, de correctionnaliser certains délits prévus et punis par la loi de 1881, mais qui ne relèvent aujourd'hui que de la Cour d'Assises.

En bien, nous ne voulons pas même cette réforme législative que, d'ailleurs, le Gouvernement n'osera pas entreprendre, puisqu'il faisait déclarer, hier, qu'il était suffisamment armé par la loi de 1882 sur les menées anarchistes, et que des menées de ce genre, qui déferent à la police correctionnelle — ce qui est une antinomie en régime républicain — les délits de l'Etat-Majesté.

A force de jouer un tel jeu, le Gouvernement, entasse stupidité sur bêtises. Il accuse la presse aujourd'hui des « romans » qui courent le long des colonnes de la plupart des journaux, alors qu'il devrait faire un « méca » honnête.

C'est lui, le cabinet Méline, qui est responsable de l'état de surexcitation dans lequel se trouve depuis deux mois le public. C'est lui, qui a favorisé les imaginations des reporters parisiens; c'est lui qui a favorisé la débâcle des nouvelles aussi fausses que sensationnelles jetées en pâture, par certaines feuilles, à la curiosité malsaine et avide de leurs lecteurs.

C'est lui, le coupable, car d'un mot, par une déclaration nette, il pouvait étouffer, dès l'ouf, le naufrage Panama militaire qui énerve la France et la discrédite à l'étranger.

Si donc, il est des mesures à prendre, s'est contre le cabinet Méline, et non pas contre la presse. Cette dernière doit être confirmée par l'assemblée plénière de la conférence.

DEPUTES SOCIALISTES BELGES POURSUIVIS — Bruxelles, 16 décembre. Au début de la séance de mardi, M. Bernart, président de la Chambre, a donné lecture d'une lettre par laquelle M. le procureur général Van Scheer demande l'arrestation de plusieurs députés socialistes belges.

LES ALLEMANDS EN CHINE — Kiel, 16 décembre. Au banquet qui a eu lieu aujourd'hui au château, l'empereur a adressé une allocution au prince Henri, dans laquelle il a dit que le voyage que le prince va entreprendre en Chine et la mission qu'il a à remplir sont les conséquences logiques de l'œuvre politique créée par son grand père et le grand chancelier et gravée par l'épée de son illustre père sur le champ de bataille.

GRAVE SUREXCITATION EN GRECE — La Canée, 16 décembre. Hier, après-midi, ont eu lieu les obsèques du jeune homme tué, par un maître d'école musulman. Ce meurtre suscitait à nouveau les sentiments de haine des Grecs contre les musulmans. Il peut en résulter des représailles et de nouvelles complications.

ENCORE UN SINISTRE MARITIME — Victoria, 16 décembre. Le steamer Cleveland a fait naufrage sur les récifs du détroit de Barclay.

UN PROCÈS DE PRESSE A LYON — Lyon, 16 décembre. Hier ont commencé, devant le tribunal civil de Lyon, les débats du procès en diffamation intenté au journal l'Union Républicaine, de Lyon, par le ministre de Blanzac, qui réclame, entre de fortes dommages intérêts, l'insertion du jugement, pendant un an, deux fois par

semaine, dans les colonnes de l'Union, pour servir de journal d'opinion à la main la défense des mémoires, dont l'objet a, dans une récente interpellation, dépeint la triste situation.

Notre ami et collaborateur Millerand, a plaidé pour l'Union Républicaine. Il a commencé à donner lecture des nombreux documents qui établissent la parfaite bonne foi du journal. Sa plaidoirie continuera aujourd'hui.

A PROPOS DE L'EXPEDITION MARCHAND — Bourg, 16 décembre. Devant le bruit persistant de la mort du capitaine Marchand, une enquête a été faite à l'heureux (Ain), lieu de naissance du capitaine, auprès de sa famille.

Il en résulte que celle-ci n'a reçu aucune nouvelle directe, mais en septembre dernier, elle a reçu une lettre du secrétaire de M. Bonvalot déclarant que celui-ci l'avait rencontrée et, qu'à ce moment, il était en bonne santé et chargé de l'affaire. M. Jolly, a transmis son dossier au parquet suivant l'usage.

LA REVISION DU PROCES JANET ET LÉGER — Paris, 16 décembre. L'instruction concernant Laroche père, le triporteur de Puteaux, accusé de violences sur la personne de sa fille, est terminée et le juge chargé de l'affaire, M. Jolly, a transmis son dossier au parquet suivant l'usage.

UNE CONDAMNATION A MORT EN CORSE — Bastia, 16 décembre. Le corps d'officiers de la Corse a condamné à la mort le capitaine Laroche père.

LE DEFENSEUR DE L'ASSASSIN CARRARA — Paris, 16 décembre. Nous avons dit que M. Jousse devait, au cours de son interrogatoire de première comparution, demander à Carrara s'il avait fait choix d'un défenseur et l'avoir, en cas de réponse négative, de sa part, qu'il lui en ferait désigner un d'office par le bâtonnier.

Cette dernière formalité devient inutile. Carrara ayant écrit hier matin à M. Decori, qui accepte, pour lui confier le soin de sa défense.

LA GREVE DES MECANICIENS — Londres, 16 décembre. On annonce que le comité nommé par la conférence des mécaniciens s'est réuni provisoirement sur les points du litige.

DEPUTES SOCIALISTES BELGES POURSUIVIS — Bruxelles, 16 décembre. Au début de la séance de mardi, M. Bernart, président de la Chambre, a donné lecture d'une lettre par laquelle M. le procureur général Van Scheer demande l'arrestation de plusieurs députés socialistes belges.

UN PARTI SOCIALISTE EN IRLANDE — Londres, 16 décembre. Un parti socialiste irlandais vient de se former. A la tête du parti se trouve le citoyen O'Brien, de Dublin.

LES ALLEMANDS EN CHINE — Kiel, 16 décembre. Au banquet qui a eu lieu aujourd'hui au château, l'empereur a adressé une allocution au prince Henri, dans laquelle il a dit que le voyage que le prince va entreprendre en Chine et la mission qu'il a à remplir sont les conséquences logiques de l'œuvre politique créée par son grand père et le grand chancelier et gravée par l'épée de son illustre père sur le champ de bataille.

GRAVE SUREXCITATION EN GRECE — La Canée, 16 décembre. Hier, après-midi, ont eu lieu les obsèques du jeune homme tué, par un maître d'école musulman. Ce meurtre suscitait à nouveau les sentiments de haine des Grecs contre les musulmans. Il peut en résulter des représailles et de nouvelles complications.

ENCORE UN SINISTRE MARITIME — Victoria, 16 décembre. Le steamer Cleveland a fait naufrage sur les récifs du détroit de Barclay.

UN PROCÈS DE PRESSE A LYON — Lyon, 16 décembre. Hier ont commencé, devant le tribunal civil de Lyon, les débats du procès en diffamation intenté au journal l'Union Républicaine, de Lyon, par le ministre de Blanzac, qui réclame, entre de fortes dommages intérêts, l'insertion du jugement, pendant un an, deux fois par

FORMULE CLERICALE

La loi militaire et la loi scolaire, celle-ci surtout n'ont, on le sait, jamais été acceptées par les militants du parti catholique. Ils les attaquent tous les jours sous toutes les formes.

Mais, devant le suffrage universel, se proposent-ils de les attaquer de front, lors des prochaines élections générales? Nous en doutons jusqu'ici réduits sur le point aux hypothèses.

Tant que le parti catholique, logique avec lui-même, s'est déclaré un irréconciliable adversaire de la forme républicaine, il allait de soi qu'il inscrivit en tête de son programme l'abrogation de la loi scolaire.

Pour des candidats qui repudiaient les suffrages républicains, il était inutile et il eût été peu logique de menager les lois essentielles de la République.

Les temps ont changé et les attitudes. Un congrès national catholique vient de se tenir à Paris. Il a adopté un programme électoral sur lequel doit se faire, au printemps prochain, la Fédération de toutes les associations catholiques.

Pendant vingt ans, la majorité des catholiques a été considérée comme l'adversaire systématique de la République, et, sous ce prétexte, la majorité des républicains a voté des lois de guerre contre la liberté religieuse.

« Les catholiques sont aujourd'hui loyalement placés sur le terrain constitutionnel. »

« Acceptation loyale du terrain constitutionnel. »

En adoptant cette tactique, les catholiques n'ont fait, en fait, obéissants de l'Eglise, que se conformer aux instructions de leur chef qui est à Rome.

Les auteurs du Congrès ne se sont pas fait faute de le proclamer. Nous avons, dit l'un, les directions du chef suprême de l'Eglise. C'est sur le terrain constitutionnel que le Pape nous invite à nous grouper.

« La concentration républicaine estrisbe, empêchons-la de se reformer et donnons-nous, catholiques, un point d'appui sérieux à celui de ses deux tronçons le plus rapproché de nous pour combattre l'autre. »

Une si complète volte-face implique bien des changements, sinon dans le fond, au moins dans la forme des revendications.

Sur ce point encore, nous sommes renseignés de la façon la moins équivoque par le vice-président du Congrès. Il proclame à la fois que le but poursuivi n'a pas varié et qu'il importe de changer de voies pour y atteindre.

« Réforme, en ce qu'elles ont de contraire au droit commun et à la liberté, des lois dirigées contre les catholiques. »

« Républicains, mes amis, veuillez retenir cette formule. Vous la retrouverez, d'ici quelques mois, sur les murs de nombreuses communes. Elle illustrera les placards électoraux de tous les candidats plus ou moins ralliés. »

Il n'est plus question de l'école athée, de l'école sans Dieu. On ne parle même plus de la liberté violée des pères de famille.

On a remis au magasin des accessoires ces formules compromettantes. Le programme est béni, béni. Ces bons apôtres ne réclament plus l'abrogation des lois sur la laïcité de nos écoles publiques, mais une modeste réforme bien humble, bien légitime des dispositions contraires au droit commun et à la liberté.

LE PARLEMENT

CHAMBRE DES DEPUTES AVANT LA SEANCE Paris, 16 décembre. On s'occupe toujours, dans les couloirs des intentions du gouvernement d'attendre à la loi de la presse, par de nouvelles dispositions législatives.

Méline a renoncé, pour le moment paraît-il, à ce projet beaucoup plus parce qu'il n'est pas sur ce point assez sûr de sa majorité, si servile qu'elle soit à l'ordinaire, que parce qu'il n'a pas le ministre même, on n'est pas d'accord sur la loi à faire.

D'ailleurs on a fait justement observer qu'il n'est point besoin de loi nouvelle pour attendre le délit d'injure à un souverain étranger pour lequel on fait tout ce qu'on peut, on n'est pas d'accord sur la loi à faire.

On s'occupe toujours, dans les couloirs des intentions du gouvernement d'attendre à la loi de la presse, par de nouvelles dispositions législatives.

Méline a renoncé, pour le moment paraît-il, à ce projet beaucoup plus parce qu'il n'est pas sur ce point assez sûr de sa majorité, si servile qu'elle soit à l'ordinaire, que parce qu'il n'a pas le ministre même, on n'est pas d'accord sur la loi à faire.

D'ailleurs on a fait justement observer qu'il n'est point besoin de loi nouvelle pour attendre le délit d'injure à un souverain étranger pour lequel on fait tout ce qu'on peut, on n'est pas d'accord sur la loi à faire.

On s'occupe toujours, dans les couloirs des intentions du gouvernement d'attendre à la loi de la presse, par de nouvelles dispositions législatives.

Méline a renoncé, pour le moment paraît-il, à ce projet beaucoup plus parce qu'il n'est pas sur ce point assez sûr de sa majorité, si servile qu'elle soit à l'ordinaire, que parce qu'il n'a pas le ministre même, on n'est pas d'accord sur la loi à faire.

D'ailleurs on a fait justement observer qu'il n'est point besoin de loi nouvelle pour attendre le délit d'injure à un souverain étranger pour lequel on fait tout ce qu'on peut, on n'est pas d'accord sur la loi à faire.

On s'occupe toujours, dans les couloirs des intentions du gouvernement d'attendre à la loi de la presse, par de nouvelles dispositions législatives.

Méline a renoncé, pour le moment paraît-il, à ce projet beaucoup plus parce qu'il n'est pas sur ce point assez sûr de sa majorité, si servile qu'elle soit à l'ordinaire, que parce qu'il n'a pas le ministre même, on n'est pas d'accord sur la loi à faire.

D'ailleurs on a fait justement observer qu'il n'est point besoin de loi nouvelle pour attendre le délit d'injure à un souverain étranger pour lequel on fait tout ce qu'on peut, on n'est pas d'accord sur la loi à faire.

On s'occupe toujours, dans les couloirs des intentions du gouvernement d'attendre à la loi de la presse, par de nouvelles dispositions législatives.

Méline a renoncé, pour le moment paraît-il, à ce projet beaucoup plus parce qu'il n'est pas sur ce point assez sûr de sa majorité, si servile qu'elle soit à l'ordinaire, que parce qu'il n'a pas le ministre même, on n'est pas d'accord sur la loi à faire.

D'ailleurs on a fait justement observer qu'il n'est point besoin de loi nouvelle pour attendre le délit d'injure à un souverain étranger pour lequel on fait tout ce qu'on peut, on n'est pas d'accord sur la loi à faire.

On s'occupe toujours, dans les couloirs des intentions du gouvernement d'attendre à la loi de la presse, par de nouvelles dispositions législatives.

Méline a renoncé, pour le moment paraît-il, à ce projet beaucoup plus parce qu'il n'est pas sur ce point assez sûr de sa majorité, si servile qu'elle soit à l'ordinaire, que parce qu'il n'a pas le ministre même, on n'est pas d'accord sur la loi à faire.

LAFFAIRE DREYFUS

Paris, 16 décembre. Ce matin, à huit heures, le commandant Ravary a reçu quatre employés de la gare de Meaux, à propos de la trouvaille faite par eux dans un train, d'une serviette de poche contenant des documents intéressant l'affaire Dreyfus.

Après avoir entendu d'autres témoins, le commandant a quitté le Cherche-Midi à huit heures et accompagné de son commissaire de gouvernement près du premier conseil de guerre.

M. Lestoury, sera entendu dans l'après-midi.

Le Sordit que Mme Sandherr, veuve du colonel qui dirigea le service des renseignements d'un ministère de la guerre, a été entendue par le commandant Ravary auquel elle aurait fourni des explications sur la démarche de M. Mathieu Dreyfus.

Les déclarations de Mme Sandherr concordent en tous points avec celles de M. Penot. Mme Sandherr n'aurait pas été invitée à se rendre rue du Cherche-Midi, c'est chez elle que se dépose un dépôt d'objets.

Le commandant Ravary entendra probablement aujourd'hui trois officiers supérieurs du ministère de la guerre qui ont été mis au courant par le colonel Sandherr de certains détails de l'affaire Dreyfus. Les déclarations de ces officiers nous réservent, paraît-il, quelques surprises.

Le Sordit que Mme Sandherr, veuve du colonel qui dirigea le service des renseignements d'un ministère de la guerre, a été entendue par le commandant Ravary auquel elle aurait fourni des explications sur la démarche de M. Mathieu Dreyfus.

Les déclarations de Mme Sandherr concordent en tous points avec celles de M. Penot. Mme Sandherr n'aurait pas été invitée à se rendre rue du Cherche-Midi, c'est chez elle que se dépose un dépôt d'objets.

Le commandant Ravary entendra probablement aujourd'hui trois officiers supérieurs du ministère de la guerre qui ont été mis au courant par le colonel Sandherr de certains détails de l'affaire Dreyfus. Les déclarations de ces officiers nous réservent, paraît-il, quelques surprises.

Le Sordit que Mme Sandherr, veuve du colonel qui dirigea le service des renseignements d'un ministère de la guerre, a été entendue par le commandant Ravary auquel elle aurait fourni des explications sur la démarche de M. Mathieu Dreyfus.

Les déclarations de Mme Sandherr concordent en tous points avec celles de M. Penot. Mme Sandherr n'aurait pas été invitée à se rendre rue du Cherche-Midi, c'est chez elle que se dépose un dépôt d'objets.

Le commandant Ravary entendra probablement aujourd'hui trois officiers supérieurs du ministère de la guerre qui ont été mis au courant par le colonel Sandherr de certains détails de l'affaire Dreyfus. Les déclarations de ces officiers nous réservent, paraît-il, quelques surprises.

Le Sordit que Mme Sandherr, veuve du colonel qui dirigea le service des renseignements d'un ministère de la guerre, a été entendue par le commandant Ravary auquel elle aurait fourni des explications sur la démarche de M. Mathieu Dreyfus.

Les déclarations de Mme Sandherr concordent en tous points avec celles de M. Penot. Mme Sandherr n'aurait pas été invitée à se rendre rue du Cherche-Midi, c'est chez elle que se dépose un dépôt d'objets.

Le commandant Ravary entendra probablement aujourd'hui trois officiers supérieurs du ministère de la guerre qui ont été mis au courant par le colonel Sandherr de certains détails de l'affaire Dreyfus. Les déclarations de ces officiers nous réservent, paraît-il, quelques surprises.

Le Sordit que Mme Sandherr, veuve du colonel qui dirigea le service des renseignements d'un ministère de la guerre, a été entendue par le commandant Ravary auquel elle aurait fourni des explications sur la démarche de M. Mathieu Dreyfus.

Les déclarations de Mme Sandherr concordent en tous points avec celles de M. Penot. Mme Sandherr n'aurait pas été invitée à se rendre rue du Cherche-Midi, c'est chez elle que se dépose un dépôt d'objets.

LES FRAUDES DE BARTHOU

Paris, 16 décembre. Le sénateur Barthou se prépare à commettre à Toulouse un nouvel attentat contre le suffrage universel. Voici comment, dit la Lanterne.

Depuis qu'il est au pouvoir, le cabinet Méline cherche par tous les moyens à se débarrasser de la municipalité radicale-socialiste.

M. Barthou a dissous une première fois le Conseil municipal de cette ville, le premier janvier 1896.

Deux mois après, le même conseil municipal était réélu à une grosse majorité.

M. Barthou fit attaquer, par ses amis de Toulouse, cette nouvelle élection devant le conseil de préfecture de la Haute-Garonne.

Le lendemain même des élections sénatoriales et constants, car on sait que M. Constant n'a été proclamé élu que par le Sénat.

Déférant naturellement au désir du ministre, les conseillers de préfecture de la Haute-Garonne annulèrent l'élection de 25 des conseillers élus.

La base principale et pour ainsi dire unique sur laquelle s'appuyait le conseil de préfecture était l'existence, à la fin de la section du nord de Toulouse, de 18 bulletins nuls. Chose curieuse, aucun de ces bulletins ne fut représenté à l'audience.

Les vingt-cinq conseillers dont l'élection avait été annulée formèrent un recours au Conseil d'Etat, — recours qui n'est pas encore vidé.

Il y a à quelquel temps, ils furent amenés à savoir que les dix huit bulletins nuls qui avaient été la cause de l'annulation de leur élection n'avaient jamais existé, bien mieux ils furent assez heureux pour se procurer la preuve certaine qu'il n'y avait eu, dans la onzième section, qu'un seul bulletin nul, contrairement aux énonciations du procès-verbal.

Un faux avait donc été commis. Un des conseillers, M. Dupuis, s'empressa de déposer, le 19 novembre 1897, une plainte entre les mains de la justice, en même temps qu'il se portait partie civile.

Quatorze jours après, M. Dupuis n'ayant en aucune nouvelle de cette affaire, s'adressa à M. le procureur général près le conseil de Toulouse une lettre lui rappelant sa plainte.

M. le procureur général n'a pas encore honoré M. Dupuis d'une réponse directe. L'information n'est pas encore ouverte.

La justice ne veut pas marcher. Mais voici qui démontre le parti pris par M. Barthou dans ce déni de justice :

Sur son ordre, le recours des 25 conseillers municipaux de Toulouse pendant devant le Conseil d'Etat, vient d'être inscrit pour une très prochaine audience.

En le faisant juger d'urgence, et en empêchant d'autre part l'ouverture d'une instruction judiciaire sur les faits criminels dénoncés par M. Dupuis, M. Barthou compte que le Conseil d'Etat, qui ne les connaît pas, ratifiera purement et simplement l'arrêt du conseil de préfecture, et annulera par conséquent l'élection.

LE PARLEMENT

CHAMBRE DES DEPUTES AVANT LA SEANCE Paris, 16 décembre. On s'occupe toujours, dans les couloirs des intentions du gouvernement d'attendre à la loi de la presse, par de nouvelles dispositions législatives.

Méline a renoncé, pour le moment paraît-il, à ce projet beaucoup plus parce qu'il n'est pas sur ce point assez sûr de sa majorité, si servile qu'elle soit à l'ordinaire, que parce qu'il n'a pas le ministre même, on n'est pas d'accord sur la loi à faire.

D'ailleurs on a fait justement observer qu'il n'est point besoin de loi nouvelle pour attendre le délit d'injure à un souverain étranger pour lequel on fait tout ce qu'on peut, on n'est pas d'accord sur la loi à faire.

On s'occupe toujours, dans les couloirs des intentions du gouvernement d'attendre à la loi de la presse, par de nouvelles dispositions législatives.

Méline a renoncé, pour le moment paraît-il, à ce projet beaucoup plus parce qu'il n'est pas sur ce point assez sûr de sa majorité, si servile qu'elle soit à l'ordinaire, que parce qu'il n'a pas le ministre même, on n'est pas d'accord sur la loi à faire.

D'ailleurs on a fait justement observer qu'il n'est point besoin de loi nouvelle pour attendre le délit d'injure à un souverain étranger pour lequel on fait tout ce qu'on peut, on n'est pas d'accord sur la loi à faire.

On s'occupe toujours, dans les couloirs des intentions du gouvernement d'attendre à la loi de la presse, par de nouvelles dispositions législatives.

Méline a renoncé, pour le moment paraît-il, à ce projet beaucoup plus parce qu'il n'est pas sur ce point assez sûr de sa majorité, si servile qu'elle soit à l'ordinaire, que parce qu'il n'a pas le ministre même, on n'est pas d'accord sur la loi à faire.

D'ailleurs on a fait justement observer qu'il n'est point besoin de loi nouvelle pour attendre le délit d'injure à un souverain étranger pour lequel on fait tout ce qu'on peut, on n'est pas d'accord sur la loi à faire.

On s'occupe toujours, dans les couloirs des intentions du gouvernement d'attendre à la loi de la presse, par de nouvelles dispositions législatives.

Méline a renoncé, pour le moment paraît-il, à ce projet beaucoup plus parce qu'il n'est pas sur ce point assez sûr de sa majorité, si servile qu'elle soit à l'ordinaire, que parce qu'il n'a pas le ministre même, on n'est pas d'accord sur la loi à faire.

D'ailleurs on a fait justement observer qu'il n'est point besoin de loi nouvelle pour attendre le délit d'injure à un souverain étranger pour lequel on fait tout ce qu'on peut, on n'est pas d'accord sur la loi à faire.

On s'occupe toujours, dans les couloirs des intentions du gouvernement d'attendre à la loi de la presse, par de nouvelles dispositions législatives.

Méline a renoncé, pour le moment paraît-il, à ce projet beaucoup plus parce qu'il n'est pas sur ce point assez sûr de sa majorité, si servile qu'elle soit à l'ordinaire, que parce qu'il n'a pas le ministre même, on n'est pas d'accord sur la loi à faire.

D'ailleurs on a fait justement observer qu'il n'est point besoin de loi nouvelle pour attendre le délit d'injure à un souverain étranger pour lequel on fait tout ce qu'on peut, on n'est pas d'accord sur la loi à faire.

On s'occupe toujours, dans les couloirs des intentions du gouvernement d'attendre à la loi de la presse, par de nouvelles dispositions législatives.

Méline a renoncé, pour le moment paraît-il, à ce projet beaucoup plus parce qu'il n'est pas sur ce point assez sûr de sa majorité, si servile qu'elle soit à l'ordinaire, que parce qu'il n'a pas le ministre même, on n'est pas d'accord sur la loi à faire.